

**CONTRAT D'INSCRIPTION EN STAGE DE FORMATION**

**TARIF VALABLE SEULEMENT DANS LE CADRE D'UN FINANCEMENT PERSONNEL**

Merci de renvoyer les 2 pages du contrat à l'adresse suivante :

**AFSCI**  
195 AVENUE DE CANALE 30230 RODILHAN

<b>Prénom – NOM</b> (tels qu'ils doivent apparaître sur le certificat de formation)	
<b>Adresse postale</b>	
<b>Téléphone</b>	Fixe : _____ GSM : _____
<b>Adresse e-mail</b> (nécessaire pour l'envoi de la confirmation d'inscription)	

**Je confirme mon inscription au(x) stage(s) ci-dessous et je joins le chèque pour frais de dossier correspondant (un chèque par formation). Les frais de dossier seront déduits sur le montant de la formation le jour du règlement du solde (au plus tard le premier jour de la formation).**

J'ai pris connaissance que je possède un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature de ce contrat. Passé ce délai, ayant signé et accepté les termes de ce contrat, sauf accord particulier avec Christophe LOVISON, j'ai connaissance que je suis dans l'obligation de respecter les clauses de ce contrat.

Période	À cocher	Date	Type de formation	Nombre heures formation	Tarif	Frais de dossier à envoyer
Mars 2018	<input type="checkbox"/>	Vendredi 9 Après-midi 13 h – 17 h	<b>Massage ayurvédique des pieds au bol kansu.</b> La pratique de ce protocole nécessitant du matériel spécifique, ce dernier peut être acquit sur place à l'issue de la formation, voir bon de commande ci-après.	4 h	120 €	120 € à l'ordre de Christophe LOVISON
	<input type="checkbox"/>	Samedi 10 et dimanche 11 9 h – 17 h	<b>Massage ayurvédique Abhyanga.</b> <b>Formation technique</b> <b>déconseillée aux débutants.</b>	14 h	330 €	330 € à l'ordre de Christophe LOVISON

**Formateur :** Christophe LOVISON, Formateur agréé AFSCI pour la Réunion

**Évaluation finale :** Certificat qualifiant délivré en cas de validation positive.

**Responsable des relations avec les stagiaires :** Christophe LOVISON.

**Bon de commande de matériel spécifique aux formations souscrites.**  
**Sous réserve de disponibilité le jour de la formation.**  
(Tarifs réservés aux stagiaires suivant les formations concernées)

Libellé Matériel	Quantité commandée	Prix unitaire	Total
Bol kansu		25 €	
<b>TOTAL</b>			
<b>Joindre le montant ci-dessus pour réservation à l'ordre de Christophe LOVISON</b>			

**À PRÉVOIR : À vérifier sur votre confirmation d'inscription.**

- Si la pratique du massage inclus l'utilisation d'huiles, prévoir une tenue qui ne risque rien à être tachée,
- Pour la formation massage corps : paréo et petite serviette,
- Port d'un maillot de bain obligatoire pour les massages du corps (2 pièces pour les femmes),
- **Ongles courts obligatoires**, cheveux longs attachés.

Les formations sont effectuées sur des tables de massage, mises à votre disposition.

**INSCRIPTION :**

Les inscriptions sont enregistrées uniquement à réception de ce bordereau, accompagné du montant des frais de dossier, dans nos bureaux. Aucune réservation n'est acceptée par mail ou téléphone. Dans le cas où la formation demandée serait complète, les frais de dossier vous seront réexpédiés ou une autre date proposée.

**CONDITIONS FINANCIÈRES :**

**Par l'acceptation de ce tarif spécial et la signature de ce contrat, le stagiaire atteste ne pas bénéficier d'aide financière extérieure et financer lui-même sa formation.** Christophe LOVISON ne délivrera pas, aux bénéficiaires de ce tarif, d'attestation de présence, ni aucun papier supplémentaire à ceux délivrés le jour de la formation (reçu pour solde du règlement et certificat de formation au module choisi). Le stagiaire atteste avoir pris connaissance et accepter que le non-respect des conditions liées au tarif spécial faisant l'objet de cette inscription annulera toute remise accordée, le tarif horaire de 35 euros sera alors appliqué.

Le solde du montant de la formation doit être versé au plus tard le premier jour de la formation, avant le début du stage.

**ANNULATION :**

**Vous possédez un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat d'inscription. Passé ce délai, vous êtes légalement tenus de respecter les termes du présent contrat, et donc de vous présenter aux formations souscrites. Toutefois, en plus du délai légal de rétractation de 14 jours, Christophe Lovison vous accorde un délai de rétractation supplémentaire sans justification et avec restitution des frais de dossier jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de la session de formation souscrite. Passé ce délai, le montant des frais de dossier sera conservé de plein droit.**

Aucune annulation ne sera acceptée moins de 7 jours ouvrés avant la date de formation prévue, sauf cas de force majeure légalement reconnu (maladie, accident, deuil) et justifié par écrit dans les 7 jours suivant la date prévue de formation. En cas de force majeure justifié, seul le montant des frais de dossier sera conservé. Dans le cas contraire, l'intégralité de la session de formation souscrite est due, les éventuelles inscriptions sur les sessions suivantes et remises accordées étant automatiquement annulées.

**CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ :**

En participant à cette formation, le stagiaire s'engage à ne pas divulguer à des tiers, les informations, documents, savoir-faire, techniques et protocoles, transmis lors de la formation par l'organisme AFSCI, à utiliser les techniques et protocoles reçus uniquement pour sa pratique en tant que praticien. **AFSCI INTERDIT TOTALEMENT LA RETRANSMISSION DES PROTOCOLES ENSEIGNÉS, PAR D'AUTRES PERSONNES QUE SES FORMATEURS AGRÉES.**

**La participation du stagiaire à ce stage implique la lecture, l'acceptation du règlement intérieur et des conditions financières établies par l'organisme AFSCI**, ainsi que le respect de toutes ses conditions, y compris l'interdiction de copie de tout élément, **textes et photos** (provenant du support de cours ou du site internet d'AFSCI). AFSCI se réserve le droit de déplacer ou d'annuler une formation ainsi que ne pas accepter l'inscription d'une personne en formation (sans en avoir à lui en justifier les raisons), afin de maintenir une bonne tenue de la formation.

**DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉS :**

**En s'inscrivant, le stagiaire déclare ne pas avoir de problèmes de santé incompatibles avec les techniques et les produits utilisés lors des formations** objets de cette inscription et décharge l'association AFSCI ainsi que ses formateurs, de toutes responsabilités, présentes et à venir, devant un événement indésirable pouvant se rapporter à son état de santé. **Les formations aux protocoles utilisant des huiles essentielles ne sont pas ouvertes aux femmes enceintes ou qui allaitent.** Un avis médical attestant de la capacité à suivre le stage est fortement recommandé pour les personnes sous traitement médical ou atteintes de troubles cardiaques ou circulatoires majeurs, cancer, tumeur, diabète, hémophilie, infection bactérienne ou virale, nausée, douleur abdominale, plaie ou cicatrice récente, affection cutanée, maux de dos, maladie inflammatoire, blessure ligamentaire ou musculaire (liste non exhaustive). **En cas de doute, il est impératif de demander un avis médical.**

**SIGNATURE obligatoire du stagiaire** attestant la lecture, l'acceptation du règlement intérieur et des conditions d'obtention du tarif spécial indiquées sur le présent contrat.

Écrire manuellement « Bon pour accord » et signer :

Fait à :  
Le :

**Programme de formation**  
**Massage Abhyanga**  
**14 heures**

Objectifs : connaître quelques informations de base de la médecine ayurvédique adaptées au massage. Réaliser un massage complet ayurvédique Abhyanga.

3 heures :

Prise de contact avec les stagiaires (motivations et objectifs professionnels de chacun)  
Qu'est-ce que le massage Abhyanga  
Les 5 éléments  
Les 3 humeurs (Doshas)  
Test Prakriti  
Les bienfaits du massage ayurvédique  
Les huiles de massage  
Les huiles essentielles conseillées en fonctions des doshas  
Les contre-indications  
Déroulement d'une séance

8 heures :

Démonstration et acquisition du massage  
Posture du praticien  
Etude du protocole  
Enchaînements de chaque zone  
Pratique en binôme ou sur modèle  
Correction des gestes par le formateur  
Gestion du temps du massage

3 heures :

Contrôle de la théorie et bilan  
Contrôle de la pratique  
Evaluation en conditions réelles  
Validation de la formation

Manuel de support de cours et certificat qualifiant délivré à chaque stagiaire

**Programme de formation**  
**Massage des pieds au bol kansu**  
**4 heures**

Objectif : savoir réaliser un massage ayurvédique des pieds au bol kansu de 20 minutes.

0,50 heure :

Prise de contact avec les stagiaires  
Historique et bienfaits du massage au bol kansu  
Principes d'utilisation du ghee et du bol kansu

2,50 heures :

Démonstration et acquisition du massage  
Enchaînements des différentes techniques  
Pratique en binôme ou sur modèle  
Correction des gestes par le formateur

1 heure :

Evaluation en conditions réelles  
Validation de la formation

Manuel de support de cours et certificat qualifiant délivré à chaque stagiaire

**RÈGLEMENT INTERIEUR**  
**À LIRE ET À CONSERVER PAR LE STAGIAIRE**

**I – PRÉAMBULE**

AFSCI est un organisme de formation professionnel indépendant.

L'organisme AFSCI est domicilié au 200 avenue de Canale – 30230 RODILHAN. Il est déclaré auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Languedoc-Roussillon sous le N° 91300265630.

Christophe LOVISON est le formateur indépendant, agréé par AFSCI, pour effectuer les formations sur l'île de la Réunion.

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par AFSCI, effectués par Christophe Lovison, dans le but de permettre un bon fonctionnement des formations proposées.

Définitions :

- AFSCI sera dénommée ci-après « organisme de formation »,
- les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires »,
- Christophe LOVISON sera dénommé ci-après, le formateur

**II - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**Article 1 : Dispositions légales**

Conformément aux articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

**III - CHAMP D'APPLICATION**

**Article 2 : Personnes concernées**

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à un stage dispensé par AFSCI ou son formateur, et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par Christophe LOVISON, et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

**Article 3 : Lieu de la formation**

La formation aura lieu soit dans les locaux de Christophe LOVISON, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de Christophe LOVISON, mais également dans tout local ou espace loué par Christophe LOVISON pour dispenser ses formations.

**IV - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ**

**Article 4 : Règles générales**

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation et indiquées par le formateur.

Toutefois, conformément à l'article R. 922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

**Article 5 - Règles générales relatives à la protection contre les accidents.**

Tout stagiaire est tenu d'utiliser tous les moyens de protection individuels et collectifs mis à sa disposition pour éviter les accidents et de respecter strictement les consignes particulières données à cet effet.

**Article 6 - Règles relatives à la prévention des incendies.**

Tout stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies.

En application du décret n°77-1042 du 12/09/1977, il est interdit de fumer dans les salles de cours.

**V- DISCIPLINE**

**Article 7 - Dispositions générales relatives à la discipline.**

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun.

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'emporter sans autorisation quoi que ce soit ne leur appartenant pas,
- d'avoir un comportement incorrect avec toute personne,
- d'utiliser le matériel pédagogique à d'autres fins que celles prévues pour le stage,
- d'introduire des personnes étrangères au stage.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus à une obligation de discrétion en ce qui concerne toutes informations relatives à l'organisme, au formateur, aux stages, aux techniques, dont ils pourraient avoir connaissance et n'appartenant pas à la formation en cours. Tout manquement aux règles relatives à la discipline pourra donner lieu à l'application de l'une des sanctions prévues par le présent règlement.

#### **Article 8 – Annulation**

Bien que la signature du contrat d'inscription engage le stagiaire à en respecter les termes donc l'engagement à effectuée la formation souscrite, Christophe LOVISON, vous accorde un délai de rétractation pouvant aller jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de la session de formation souscrite, passé ce délai, donc en cas d'annulation moins de 15 jours ouvrés avant la date de session de formation souscrite, le montant des frais de dossier sera conservé au titre de dédommagement pour le traitement administratif effectué par nos services, et pour la gêne occasionnée concernant la tenue de la formation.

**Une annulation n'est plus acceptée 7 jours ouvrée avant la date de formation prévue sous peine de poursuites judiciaires.**

Si cette annulation est soumise à un cas de force majeure reconnue (*maladie, accident, deuil*) la raison devra être justifiée par écrit dans les 7 jours suivant la date prévue de formation, en cas d'empêchement pour raisons médicales, un certificat médical devra nous être fourni.

Christophe LOVISON se réserve le droit de déplacer ou d'annuler une formation, pour cas de force majeure, ou en cas d'inscriptions insuffisantes à la bonne tenue de la formation

#### **Article 9 – Respect du travail en groupe**

Les stagiaires s'engagent à se munir du matériel nécessaire à leur participation aux stages, à respecter le lieu de stage et le matériel qui s'y trouve, à éteindre leur téléphone durant les sessions et à en limiter au maximum l'usage durant les pauses. Toute dégradation sera directement facturée à la personne responsable.

Les stagiaires s'engagent à être présents, sauf raison grave, à toutes les séances de travail, à ne pas quitter une séance en cours sauf accord avec le formateur, à respecter les horaires de début et de fin des séances. Christophe LOVISON, se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par Christophe LOVISON aux horaires d'organisation du stage. Les absences ou retards ne donnent pas droit à une réduction sur le prix du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir le formateur.

#### **Article 10 – Respect des formateurs et des stagiaires**

Les stagiaires s'engagent à tenir compte au mieux des remarques et interventions des formateurs. Les formations en groupe s'appuyant sur un travail pratique en binôme, les stagiaires servant de modèle, resteront à l'écoute de la pratique de leur binôme pour le corriger si besoin est, tout en respectant les interventions du formateur; le stagiaire pratiquant restera à l'écoute des indications de son binôme afin de se corriger et améliorer sa pratique. Chaque stagiaire s'engage à travailler avec les autres dans une attitude d'écoute et de respect mutuel nécessaires au processus de formation.

Ils s'engagent également à ne pas troubler par leurs propos ou leurs attitudes l'enseignement donné par le formateur ainsi que le travail des autres participants. A cette fin, les stagiaires s'engagent à travailler dans le cadre donné de la formation et des techniques utilisées dans le protocole enseigné sans y intégrer des techniques extérieures qui pourraient induire en erreur les autres stagiaires. Le formateur est seul juge du trouble apporté et, s'il le juge nécessaire, peut demander temporairement ou définitivement à un participant de quitter la salle de travail. En cas d'exclusion d'un stagiaire pour non respect du règlement, la totalité de la formation reste due par le stagiaire

Les stagiaires s'engagent à respecter les clauses de confidentialité sur tout ce qui peut être exprimé par d'autres stagiaires pendant la formation.

#### **Article 11 : Enregistrements**

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

#### **Article 12 : Documentation pédagogique**

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Toute copie, même pour un autre stagiaire est totalement interdite.

#### **Article 13 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires.**

Un local clos, fermant à clés, est mis à disposition des stagiaires pendant les sessions de formations. Les stagiaires sont tenus d'y déposer leurs affaires personnelles. En cas de non respect de cette clause, Christophe LOVISON décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires en dehors de ce local.

#### **Article 14 - Usage commercial**

Les stagiaires s'engagent à ne pas utiliser à titre commercial le nom d'AFSCI, les documents et informations données dans la formation, les photos et textes présents sur le site, sans autorisation écrite du responsable d'AFSCI.

Ayant reçu une attestation de formation à une technique particulière, et par respect pour la culture traditionnelle dont est issu cette pratique, les stagiaires s'engage à ne pas modifier les techniques et protocoles relatifs à cette formation.

Une attestation de formation ou une certification pourra être retirée à un participant en cas de non respect de cette règle.

Les attestations de formation délivrées par AFSCI, ainsi que leurs certifications pourront aussi être retirées par AFSCI en cas de non respect des règles éthiques et commerciales habituellement en vigueur dans la pratique de techniques de bien-être.

#### **Article 15 - Décharge de responsabilités**

**En s'inscrivant, le stagiaire déclare ne pas avoir de problèmes de santé incompatibles avec les techniques et les produits utilisés lors des formations** objets de cette inscription et décharge l'association AFSCI ainsi que ses formateurs, de toutes responsabilités, présentes et à venir, devant un événement indésirable pouvant se rapporter à son état de santé. En cas de grossesse ou d'allaitement, il est impératif de prévenir le formateur. Un avis médical attestant de la capacité à suivre le stage est fortement recommandé pour les personnes atteintes de troubles cardiaques ou circulatoires, cancer, tumeur, infection bactérienne ou virale, nausée, douleur abdominale, plaie ou cicatrice récente, affection cutanée, maux de dos, maladie inflammatoire, blessure ligamentaire ou musculaire (liste non exhaustive). **En cas de doute, demander un avis médical.**